

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Plan pauvreté - Accompagnement sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, volet logement - Association d'aide aux jeunes travailleurs AAJT.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser le versement à l'association AAJT, en application de la convention entre l'État et le Département des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2019, et de l'avenant voté en séance du 18 octobre 2019 pour le plan pauvreté, volet accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance, d'une subvention pour un montant de 71 004,80 €

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**